

LES CONDITIONS POUR NOUS REJOINDRE :

DEVENIR MEMBRE BIENFAITEUR
ÊTRE ÂGÉ DE MOINS DE 35 ANS
PERSONNE DE PLUS DE 35 ANS VALIDANT POUR LA PREMIER FOIS
SON PERMIS

Cotisation 20 euros

Règlement :

- Par chèque : ADJC68 (5 rue Jacqueline Auriol 68890 Meyenheim)
- Par virement bancaire : (IBAN : FR76 1027 8034 0000 0226 0130 254 BIC : CMCIFR2A)
- ➔ Merci de joindre par mail le bulletin d'adhésion ainsi que l'avis d'opération du virement à l'adresse suivante : tresorerie@adjc68.fr

À REMPLIR ET À RESTITUER À L'ADJC68

Nom :	Date de naissance
Prénom :	Date d'obtention du permis de chasser
Adresse :	
Code Postal :	Téléphone :
Ville :	E-mail :
Numéro de permis de chasser :	
Je dispose d'une part de chasse	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui sur quelle commune (facultatif) :	
Seriez-vous prêt à accueillir des jeunes chasseurs pour une journée ? (facultatif)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Recherchez-vous une part de chasse ? (facultatif)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'association disponible sur le site internet de cette dernière à l'adresse suivante : adjc68.fr	
Fait à :	Le :
Signature suivie de la mention « Lu et Approuvé »	